

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 9 avril 2018 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire Deny Lépine mesdames les conseillères Émilie Garneau, Julie Quintin et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Christian Caron, Sébastien Chalifour et Jean-Marc Julien, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2018-04-01

Ordre du jour.

Il est proposé par M. Christian Caron et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2018-04-02

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2018

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2018 19h30 soit adopté tel que lu et déposé.

Période de questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

Présentation du rapport financier 2017

Mme Isabelle Denis de la firme Bédard Guilbault Inc. fait une présentation du rapport financier 2017.

2018-04-03

CGPNRP – Opérations du centre de ski de fond à l'hiver 2017-2018

Il est proposé par Mme Julie Quintin et unanimement résolu :

Que la Municipalité verse l'aide annuelle de 3500 \$ à la CGPNRP pour l'opération du centre de ski de fond durant la saison 2017-2018.

2018-04-04

Festival de films de Portneuf sur l'environnement – 15^e édition

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban défraie le coût de deux billets pour le cocktail dinatoire du FFPE pour que des membres du conseil municipal puissent y assister.

2018-04-05

Adoption du règlement numéro RMU-2016-01 modifiant le règlement uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie afin de préciser les dispositions concernant le colportage.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que le règlement numéro RMU-2016-01 modifiant le règlement uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie afin de préciser les dispositions concernant le colportage soit adopté.

2018-04-06

Dépôt d'une demande d'aide financière – Volet MADA du Programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM).

Considérant que la municipalité de Saint-Alban a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PIQM;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir une contribution gouvernementale;

Considérant que la municipalité de Saint-Alban désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet de construction d'une rampe d'accès au Centre communautaire Fernand Marcotte.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité de Saint-Alban confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles du projet.

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Québec de même que ses ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du volet 1.5 du programme PIQM;

Que le conseil de la municipalité de Saint-Alban autorise la présentation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet MADA du PIQM relativement au projet de construction d'une rampe d'accès au Centre communautaire Fernand Marcotte;

Que M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire trésorier, soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatif au projet de construction d'une rampe d'accès au Centre communautaire Fernand Marcotte. dans le cadre du volet MADA du PIQM.

2018-04-07

Demande de dérogation mineure – Mme Joanie Tessier-Leclerc et M. Émile Denis

Considérant que Mme Joanie Tessier-Leclerc et M. Émile Denis sont propriétaires du lot 6 089 879 du cadastre du Québec, sur lequel ils désirent construire une résidence;

Considérant que ce secteur comporte différentes contraintes ayant pour objectif de limiter l'exposition des bâtiments aux risques de mouvement de terrain;

Considérant qu'en raison de ces contraintes, l'implantation de la résidence projetée nécessite la réduction de la marge de recul par rapport à un cours d'eau (nord-est) de 20 à 17,2 mètres pour le bâtiment et à 16,7 mètres pour la cheminée;

Considérant que le plan soumis a été analysé par le comité consultatif d'urbanisme qui a fait une recommandation négative au conseil municipal;

Considérant que le règlement de zonage prévoit une norme de 20 mètre par rapport aux cours d'eau pour permettre une marge de manœuvre par rapport au 10 ou 15 mètres qui sont prévus dans les normes de protection des rives et du littoral provinciale;

Considérant que le conseil considère que le présent dossier constitue un exemple où la marge de manœuvre pourrait être réduite afin de permettre la construction de la résidence.

En conséquence, il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que le conseil accorde une dérogation mineure visant à réduire la marge de recul par rapport au cours d'eau (nord-est) de 20 à 17,2 mètres pour le bâtiment et à 16,7 mètres pour la cheminée, le tout tel que représenté sur le plan soumis par Frédéric Matte, arpenteur-géomètre, le 22 mars 2018

2018-04-08

Service incendie – Commande d'habits de combat

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour et unanimement résolu :

Que le Service de sécurité incendie soit autorisé à procéder à l'achat de deux habits de combats, au coût de 2980 \$ + taxes.

2018-04-09

Gala des bénévoles de Portneuf

Il est proposé par Mme Julie Quintin et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban soumette des candidatures pour le Gala des bénévoles de Portneuf et défraie les coûts pour que ceux-ci puissent assister à la soirée.

Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondances

Solde au compte chèque, placements et solde de la marge de crédit.

En date du 9 avril 2018, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 845 432.98 \$ Toujours en date du 9 avril 2018, la municipalité avait des placements pour un montant de 30 000 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2018-04-10

Comptes à payer.

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
DION, ANICK	7287	54.76 \$
GENEST, MICHAEL	7288	800.00 \$
MINISTRE DES FINANCES	7289	77.03 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	7290	229.00 \$
MINISTRE DES FINANCES	7291	113.00 \$
DION, ANICK	7292	221.15 \$
DENIS VAILLANT, JEREMIE	7293	47.00 \$
MORGAN COMMUNICATION(GUIDE LOISIRS)	7294	471.19 \$
CHAMBRE DE COMMERCE SECT. OUEST	7295	229.99 \$
CONEX	7296	301.93 \$
COTE, MARIEVE (REMB. NON-RESIDENTS)	7297	44.40 \$
CNESST	7298	713.37 \$
DERY TÉLÉCOM	7299	43.68 \$
ECOLE NATIONALE DES POMPIERS	7300	138.88 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	7301	538.08 \$
EXTINCTEUR WT&FILS	7302	121.23 \$
FQM	7303	13.50 \$
GAUTHIER, CINDY (REMB. NON-RESIDENTS)	7304	49.00 \$
GRAYMONT	7305	84.08 \$
PORTNEUF INFORMATIQUE	7306	204.62 \$
IT CLOUD	7307	712.05 \$
LABORATOIRE ENVIRONEX	7308	162.70 \$
LANGLOIS ELECTRIQUE	7309	1 284.39 \$
LA LIBRAIRIE DONNACONA	7310	478.17 \$
ALIMENTATION DU SABLON	7311	111.49 \$
MATERIAUX AUDET	7312	122.07 \$
MEUNERIE DYNAMIX	7313	20.10 \$
MINISTRE DES FINANCES	7314	77.03 \$
MRC PORTNEUF	7315	33 566.17 \$
PERREAULT, ERIC (REMB. NON-RESIDENTS)	7316	190.00 \$
EXCAVATION GUILLAUME NAUD	7317	696.60 \$
ADT CANADA	7318	215.62 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	7319	229.00 \$
REGIE REGIONALE	7320	37 383.95 \$
INFO PAGE	7321	143.84 \$
SERVICES MATREC INC.	7322	684.10 \$
TELUS (ACHAT TELEPHONE)	7323	407.01 \$
UNITE LOISIR ET SPORT	7324	91.98 \$
VILLE DE PORTNEUF (FORMATION POMPIERS)	7325	2 586.70 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	7326	480.00 \$
PERRON, MARIO	7327	100.00 \$
9362-9178 QUEBEC INC.	7328	24 538.53 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	7329	195.46 \$
SOCIETE CANADIENNE DU CANCER	7330	50.00 \$
LEPINE, DENY	7331	248.65 \$
	DAS, Fédéral	1 846.76 \$
	DAS, Prov.	4 607.86 \$
	Télus	1 090.05 \$
	Hydro Québec	4 080.55 \$
	Visa	301.65 \$
	Eko	743.79 \$
	SALAIRE	14 241.94 \$
	TOTAL:	136 184.10 \$

Divers et questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2018-04-11

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire suppléant lève la séance à 20h45

Deny Lépine
Maire

Vincent Lévesque Dostie
Directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Deny Lépine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »